



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Boisbriand, tenue le 17 août 2021 à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET, formant quorum sous la présidence de la mairesse MARLENE CORDATO.

Les membres du conseil assistent à la séance par vidéoconférence leur permettant d'y participer simultanément, de délibérer et voter conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020.

Le directeur général par intérim et la greffière assistent également à la séance par vidéoconférence.

Monsieur le conseiller François Côté a motivé son absence.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Monsieur Martin Grandmont, décédé le 9 juillet à l'âge de 74 ans;
- Madame Nathalie Dion, décédée le 10 juillet à l'âge de 57 ans;
- Monsieur Gérald Séguin, décédé le 12 juillet à l'âge de 71 ans;
- Monsieur Mario Lavoie, décédé le 17 juillet à l'âge de 80 ans;
- Monsieur Patrice St-Laurent, décédé le 19 juillet à l'âge de 79 ans;
- Monsieur Louis St-Marseille, décédé le 31 juillet à l'âge de 80 ans;
- Madame Alexe Gagnon, décédée le 1^{er} août à l'âge de 18 ans;
- Monsieur Luc Forest, décédé le 12 août à l'âge de 76 ans.

Madame la mairesse prononce une allocution sur la mise à jour de la situation de la Ville dans le cadre de la pandémie et sur ses activités.

RÉSOLUTION 2021-08-380 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE modifier l'ordre du jour par l'insertion du sujet 11.1 après le titre « Administration générale » – Tenue des séances ordinaires de septembre, octobre et novembre à la maison du citoyen et place de la culture.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions par écrit en raison de la tenue de la séance par vidéoconférence.

La présidente répond à toute question reçue par écrit relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

2021-08-381

SÉANCE D'INFORMATION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-025

Le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1447-025 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone R-3 120.

ATTENDU le remplacement de la tenue d'une assemblée publique en personne par une consultation écrite conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 et à la résolution 2021-07-326.

ATTENDU que les citoyens ont été invités par avis public à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 15 juillet 2021.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication de l'avis publié à cet effet.

La greffière dépose son certificat attestant de la tenue de la consultation écrite du 15 juillet au 17 août 2021 sur le Projet de règlement RV-1447-025 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone R-3 120.

RÉSOLUTION 2021-08-382

AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 4600, RUE AMBROISE-LAFORTUNE – ZONE I-1 480 – DOSSIER 2104-DM-451

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment industriel situé au 4600, rue Ambroise-Lafortune sur le lot 5 243 815 cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-1 480.

En conformité avec l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, la séance du conseil se tient sans la présence du public et la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 28 juillet 2021.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 0,435 le rapport espace bâti / terrain maximal du bâtiment industriel situé au 4600, rue Ambroise-Lafortune, représentant une dérogation de 0,035, soit 8,75 % supérieure au rapport espace bâti / terrain maximal de 0,4 prescrit à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone I-1 480.

D'établir à 58 % le pourcentage minimal de matériaux de revêtement de classe A sur l'ensemble de la façade avant du bâtiment ayant front sur l'Autoroute 15, représentant une dérogation de 22 %, soit 27,5 % inférieure au pourcentage minimal de matériaux de revêtement de classe A sur façade avant de 80 % prescrit au règlement sur le zonage.

D'établir à 3,8 % le pourcentage minimal de fenestration sur la façade avant du bâtiment industriel ayant front sur la rue Ambroise-Lafortune, représentant une dérogation de 21,2 %, soit 84,8 % inférieure au pourcentage minimal de fenestration de 25 % prescrit au règlement sur le zonage.

D'établir à 7,4 % le pourcentage minimal de matériaux de revêtement de classe A sur la façade latérale sud du bâtiment, représentant une dérogation de 17,6 %, soit 70,4 % inférieure au pourcentage minimal de matériaux de revêtement de classe A de 25 % prescrit au règlement sur le zonage.

D'établir à zéro le pourcentage minimal de matériaux de revêtement de classe A sur la façade latérale nord du bâtiment, représentant une dérogation de 25 %, soit 100 % inférieure au pourcentage minimal de 25 % prescrit au règlement sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-383
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– 600 À 636, BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN – ZONE I-1 129 –
DOSSIER 2105-DM-453**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative à la propriété située aux 600 à 636, boulevard du Curé-Boivin sur le lot 6 270 820 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-1 129.

En conformité avec l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, la séance du conseil se tient sans la présence du public et la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 28 juillet 2021.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser l'utilisation par les occupants de l'établissement situé au 580, boulevard du Curé-Boivin de l'enseigne électronique érigée sur le lot 6 270 820 du cadastre du Québec aux 600 à 636, boulevard du Curé-Boivin, représentant une dérogation à l'article 242.5 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-384
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– 580, BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN – ZONE I-1 129 –
DOSSIER 2105-DM-454**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative à la propriété située au 580, boulevard du Curé-Boivin sur le lot 6 270 821 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-1 129.

En conformité avec l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, la séance du conseil se tient sans la présence du public et la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 28 juillet 2021.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser l'utilisation par les occupants de l'établissement situé aux 600 à 636, boulevard du Curé-Boivin de l'enseigne détachée érigée sur le lot 6 270 821 du cadastre du Québec au 580, boulevard du Curé-Boivin, représentant une dérogation à l'article 242.5 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-385
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– 975, AVENUE DE PÉRIBONKA – ZONE R-1 123 – DOSSIER 2106-DM-461**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment accessoire situé au 975, avenue de Péribonka sur le lot 3 005 891 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 123.

En conformité avec l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, la séance du conseil se tient sans la présence du public et la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 28 juillet 2021.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 1,67 mètre la marge arrière entre le garage détaché situé au 975, avenue de Péribonka et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,33 mètre, soit 16,5 % inférieure à la marge minimale de 2 mètres prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-386
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES – 163, IMPASSE DE GALAIS – ZONE R-1 139 –
DOSSIER 2106-DM-462**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment résidentiel situé au 163, impasse de Galais sur le lot 3 006 081 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 139.

En conformité avec l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, la séance du conseil se tient sans la présence du public et la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 28 juillet 2021.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 11 mètres la marge minimale entre la piscine située sur le lot 3 006 081 du cadastre du Québec au 163, impasse de Galais et la ligne de lot, représentant une dérogation de 7 mètres, soit 38,89 % inférieure à la marge minimale de 18 mètres prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage pour les bâtiments unifamiliaux quadruplés.

D'établir à 9,6 mètres la marge minimale entre le système de filtration et de chauffage de la piscine située sur le lot 3 006 081 du cadastre du Québec au 163, impasse de Galais et la ligne de lot, représentant une dérogation de 5,4 mètres, soit 36 % inférieure à la marge minimale de 15 mètres prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-387
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021 tel que soumis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-08-388
RÈGLEMENT RV-1045-11 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 6 juillet 2021;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1045-11 modifiant le Règlement RV-1045 sur la régie interne des affaires du conseil municipal, les séances publiques et la création des comités et commissions.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-08-389
RÈGLEMENT RV-1498-1 – ADOPTION

ATTENDU que l'objet du Règlement RV-1498 décrétant des travaux d'entretien, de réfection, de pavage et d'éclairage à divers endroits et leur financement par emprunt n'a pas été réalisé en totalité ou dont les coûts se sont avérés moins élevés que prévu;

ATTENDU qu'il reste un solde non contracté de 100 000 \$ de l'emprunt autorisé qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU que le Règlement RV-1498-1 a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 6 juillet 2021;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1498-1 modifiant le Règlement RV-1498 décrétant des travaux d'entretien, de réfection, de pavage et d'éclairage à divers endroits et leur financement par emprunt.

De remplacer la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par une période de réception des demandes de scrutin référendaire d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par avis public.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-08-390
RÈGLEMENT RV-1691-1 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 6 juillet 2021;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

ATTENDU que la greffière a mentionné le remplacement de l'annexe du règlement depuis l'avis de motion;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1691-1 modifiant le Règlement RV-1691 sur le financement des dépenses et sur l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2021.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-08-391
RÈGLEMENT RV-1701 – ADOPTION

ATTENDU que l'objet du Règlement RV-1618 décrétant l'acquisition d'un véhicule électrique et son financement par emprunt n'a pas été réalisé et que l'emprunt autorisé n'a pas été utilisé;

ATTENDU que le Règlement RV-1701 a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 6 juillet 2021;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1701 abrogeant le Règlement RV-1618 décrétant l'acquisition d'un véhicule électrique et son financement par emprunt.

De remplacer la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par une période de réception des demandes de scrutin référendaire d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par avis public.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-08-392
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt par la greffière des certificats attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par consultation écrite du 15 au 29 juillet 2021 sur les règlements suivants :

- Règlement RV-1698 abrogeant le Règlement RV-1659;
- Règlement RV-1699 décrétant des travaux de pavage sur une partie de la rue Yvonne-Lacroix et leur financement par emprunt.

Adoptée

DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2021-08-393 RÈGLEMENT RV-1447-025

La conseillère Karine Laramée donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1447-025 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone R-3 120.

Le projet de règlement est déposé.

RÉSOLUTION 2021-08-394 DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général par intérim et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 11 juin au 22 juillet 2021.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-08-395 SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021 montrant un total des activités de 4 850 219,12 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-08-396 LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 26 juillet 2021 et révisée par le Service des finances le 29 juillet 2021, montrant un montant payable total de 1 391 190,14 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-397
TRAVAUX MUNICIPAUX ET APPROPRIATIONS D'UNE PARTIE DU
SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR ÉRICK RÉMY

DE décréter les travaux municipaux et projets suivants et d'autoriser l'appropriation d'une partie du surplus libre accumulé comme suit :

- 108 000 \$ afin de couvrir le montant supplémentaire estimé pour les travaux d'éclairage de la piste de vélo BMX au parc René-Lévesque;
- 80 000 \$ afin de couvrir le montant supplémentaire estimé pour des travaux sur le réseau d'aqueduc dans le cadre des travaux de remplacement de vannes et d'une section d'aqueduc sur le boulevard de la Grande-Allée prévus au Règlement RV-1666;
- 70 000 \$ pour l'acquisition de logiciels ArcGIS et Go Cité et leur installation;
- 40 000 \$ pour l'acquisition d'ordinateurs et autres équipements informatiques.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-398
SOUMISSIONS – ACQUISITION, IMPLANTATION ET ENTRETIEN D'UN
SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DE LA PAIE, DU TEMPS ET DES
RESSOURCES HUMAINES POUR UNE PÉRIODE DE 10 ANS –
CONTRAT 2021-1857**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'acquisition, l'implantation et l'entretien d'un système intégré de gestion de la paie, du temps et des ressources humaines pour une période de 10 ans, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Berger-Levrault Canada Ltée 2130, boulevard Dagenais Ouest, suite 200 Laval (Québec) H7L 5X9	599 134,73 \$
DLGL Technologies Corporation 850, boulevard Michèle-Bohec Blainville (Québec) J7C 5E2	599 999,99 \$

ATTENDU l'assujettissement des offres reçues à un système d'évaluation et de pondération suivant la loi, elles ont été évaluées par un comité de sélection et conformément au Règlement RV-1650 sur la politique de gestion contractuelle;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection du 11 août 2021 et celle du Service des technologies de l'information du 12 août 2021;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 15 juillet 2021 ainsi que d'une copie du rapport du comité de sélection du 11 août 2021.

D'accepter l'offre de DLGL Technologies Corporation au montant de 599 999,99 \$, toutes taxes incluses, celle-ci ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation pour l'acquisition, l'implantation et l'entretien d'un système intégré de gestion de la paie, du temps et des ressources humaines pour une période de 10 ans – Contrat 2021-1857.

L'adjudication est conditionnelle à ce que le fournisseur démontre que les exigences identifiées à l'annexe II des documents d'appel d'offres existent et sont opérationnelles dans le logiciel, tel qu'exigé à ces documents.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-399
TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DES MOIS DE SEPTEMBRE,
OCTOBRE ET NOVEMBRE 2021 À LA MAISON DU CITOYEN ET PLACE DE
LA CULTURE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE tenir les séances ordinaires des mois de septembre, octobre et novembre 2021 à la Maison du citoyen et place de la culture pourvu que les mesures sanitaires alors en vigueur puissent être respectées.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-400
COMITÉ SUR LA REDDITION DE COMPTES – DÉPÔT DU COMPTE-RENDU
DU MOIS DE JUIN 2021**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt du compte-rendu du comité sur la reddition de comptes du 8 juin 2021 conformément au Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-401
CONTRATS OCTROYÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL – FRAIS
ACCESSOIRES APPROUVÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte des montants en frais accessoires approuvés par le directeur général par intérim sur les contrats actifs au 30 juin 2021 octroyés par le conseil municipal, conformément à la politique d'achat.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-402
ACQUISITION DE LICENCES DU LOGICIEL ARCGIS – SIGNATURE DU
CONTRAT**

ATTENDU que la Ville désire conclure un contrat d'acquisition de licences du logiciel ArcGIS avec Esri Canada inc.;

ATTENDU que les dispositions de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) exemptent le contrat du processus d'appel d'offres;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accepter l'offre de Esri Canada au montant de 69 134,47 \$, toutes taxes comprises, pour le contrat d'acquisition de licences ArcGIS, conditionnellement à l'acceptation de l'appropriation de ce montant au surplus libre accumulé.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-403
MANDAT AU PROCUREUR – RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DU
CHEMIN DE LA CÔTE NORD ET DE LA RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE mandater Me Steve Cadrin du cabinet DHC avocats, procureur de la Ville afin d'entreprendre toute procédure nécessaire dans le dossier du réaménagement de l'intersection du chemin de la Côte Nord et de la rue Jean-Claude-Langlois.

Adoptée

Remplacée par
la résolution
2021-10-503

RÉSOLUTION 2021-08-404
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE –
SIGNATURE DE L'ENTENTE DE RENOUVELLEMENT 2023-2033

ATTENDU que les Villes de Boisbriand, Lorraine, Rosemère et Sainte-Thérèse sont parties à l'entente intermunicipale relative à la Régie intermunicipale de police Thérèse – De Blainville depuis la création de celle-ci en 2003;

ATTENDU que le second terme de cette entente prend fin le 26 juillet 2023;

ATTENDU qu'un comité formé des délégués (maires et mairesses des municipalités) a été créé pour procéder à la révision des pourcentages des critères de répartition des dépenses et coûts dans le but d'en arriver à une quote-part plus équitable et représentative des services policiers fournis aux municipalités;

ATTENDU que l'intention des parties n'est pas de mettre un terme à la Régie mais plutôt de profiter de la fin du second terme de l'entente afin de procéder à son renouvellement par une entente reflétant l'évolution que la Régie a connu au cours des dix (10) dernières années;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR ÉRICK RÉMY

D'approuver le projet de renouvellement de l'entente relative à la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville avec les Villes de Lorraine, Rosemère et Sainte-Thérèse pour une période de 10 ans.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-08-405
PARC DU DOMAINE VERT – ENTENTE DE PRINCIPE TRIPARTITE

ATTENDU que la Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert est propriétaire d'un immeuble sur le territoire de Mirabel connu et désigné comme étant les lots 1 692 111, 2 362 233 et 2 362 349 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, ci-après désigné le « Parc »;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Mille-Îles, ci-après désigné « CSSMI », cherche un terrain dans la partie sud du territoire de Mirabel afin d'y construire une nouvelle école primaire pour y desservir les élèves de Mirabel;

ATTENDU que le CSSMI a identifié un terrain dont la localisation serait optimale et que celui-ci se trouve sur un des lots composant le Parc, à savoir une partie du lot 2 362 349 en front de la Montée Sainte-Marianne et d'une superficie approximative de 20 000 mètres carrés;

ATTENDU que la Régie est disposée à céder le terrain identifié par le CSSMI, mais désire que la superficie cédée soit compensée par la cession d'un terrain immédiatement adjacent au Parc et qui pourra donc y être annexé et en faire partie intégrante;

ATTENDU que la Ville de Mirabel accepte de venir compenser la Régie par la cession d'un immeuble lui appartenant et immédiatement adjacent au lot 2 362 349, à savoir le Marais de la Roselière, lot 4 702 925, d'une superficie approximative de 123 321,5 mètres carrés;

ATTENDU que la Régie est disposée à accepter le terrain proposé en guise de compensation pour le terrain à céder au CSSMI pour y ériger l'école en front de la Montée Sainte-Marianne, mais selon diverses conditions essentielles à être respectées par la Ville de Mirabel, notamment la signature du renouvellement de l'entente relative à la création d'une Régie intermunicipale pour l'exploitation d'une base de plein-air;

ATTENDU que les parties conviennent que les terrains ainsi échangés sont de même valeur compte tenu de leurs caractéristiques propres et de leur emplacement respectif.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver le projet d'entente de principe soumis à intervenir entre la Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert, la Ville de Mirabel et le Centre de services scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles ayant trait à l'échange d'une partie du lot 2 362 349 et le lot 4 702 925 afin de permettre la construction d'une école primaire.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-08-406

PARC DU DOMAINE VERT – SIGNATURE D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE POUR L'EXPLOITATION D'UNE BASE DE PLEIN-AIR

ATTENDU que le 18 septembre 1985, les parties ont signé une entente relative à la création d'une Régie intermunicipale pour l'exploitation d'une base de plein-air (ci-après nommée « Entente relative à la création d'une Régie intermunicipale »), créant à cette fin la « Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert » (ci-après nommée la « Régie »);

ATTENDU que la ministre des Affaires municipales a décrété la constitution de cette Régie le 28 octobre 1985;

ATTENDU que l'Entente relative à la création d'une Régie intermunicipale a fait l'objet de diverses modifications et renouvellements jusqu'à ce jour et que celles-ci ont été approuvées en temps utile par le ministre des Affaires municipales;

ATTENDU que l'Entente relative à la création d'une Régie intermunicipale fut à nouveau renouvelée par la signature d'une entente valide à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de TROIS (3) ans jusqu'au 31 décembre 2022;

ATTENDU qu'afin de donner effet à ce renouvellement, l'Entente relative à la création d'une Régie intermunicipale fut modifiée en remplaçant le contenu de l'article 9 de celle-ci par ce qui suit : « La présente entente se termine le 31 décembre 2022 »;

ATTENDU que les parties souhaitent que la Régie maximise le potentiel et le développement du Parc du Domaine Vert, qu'elle assure sa pérennité et qu'elle renforce sa présence et son attractivité au sein de leur région;

ATTENDU qu'à la demande de la Ville de Mirabel, la Régie est disposée à discuter et à revoir les modalités d'acquisition de la partie du lot 1 692 111, autrefois désignée comme étant le lot 61-14 (terrain du golf) auprès de sa majesté la Reine du Canada afin que la Régie puisse, le cas échéant et selon les conditions imposées, utiliser ledit lot, en tout ou en partie, à des fins autres que celles expressément énumérées à l'acte de cession intervenu le 28 septembre 1988, publié le 29 septembre 1988 sous le numéro 283 172, et aux Lettres patentes émises par Sa Majesté la Reine le 19 octobre 1988, publiées le 4 novembre 1988 sous le numéro 284 427;

ATTENDU que la Ville de Mirabel consent à signer la présente entente en raison de la conclusion de l'entente de principe tripartite pour l'échange de terrains entre elle, la Régie et la CSSMI, la conclusion de cette dernière étant une considération essentielle sans laquelle la Ville de Mirabel n'aurait pas accepté la présente;

ATTENDU que dans ce contexte, les parties jugent à propos de réviser et revoir l'ensemble des modalités de l'Entente relative à la création d'une Régie intermunicipale et de procéder à son renouvellement avec une Entente refondue et actualisée;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver le projet soumis modifiant l'entente relative à la création d'une entente intermunicipale pour l'exploitation d'une base de plein-air avec les Villes de Mirabel, Blainville et Sainte-Thérèse pour une durée initiale de 15 ans.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-407
PROJET PILOTE D'EXPLOITATION DU TERMINAL DU PARC DES BERGES
– SIGNATURE D'UNE ENTENTE MODIFIÉE AVEC ÉCO-NATURE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver le projet d'entente modifiée avec l'organisme Éco-Nature établissant les conditions nécessaires la gestion du terminal du parc des Berges pour la saison 2021 afin d'y inclure des dispositions ayant trait à la propriété de l'équipement et du matériel pour la location et ayant trait à la responsabilité des dépenses des activités et risques financiers liés aux opérations du terminal.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-408
SERVICES D'ENTRAIDE LE RELAIS – SIGNATURE D'UN CONTRAT DE
LOCATION**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver le projet de contrat de location avec l'organisme Services d'entraide Le Relais d'un espace situé au 305, chemin de la Grande-Côte pour y tenir des activités reliées à l'opération d'une friperie, pour une période de 5 ans.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-409
POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES –
PROJET PILOTE D'OFFRE DE MANDAT ALIMENTAIRE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver le projet d'annexe 4 à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes du 1^{er} janvier 2021 offrant aux organismes reconnus la possibilité de déposer une offre de mandat alimentaire.

De demander au Service des loisirs de faire rapport au plus tard en décembre 2022 afin d'évaluer la mise en œuvre du projet.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-410
SIGNALISATION – STATIONNEMENT INTERDIT SUR UNE PARTIE DE LA
RUE PRÉVOST**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'interdire le stationnement en tout temps sur une partie de la rue Prévost, face au numéro 115 sur une distance de 27 mètres, calculée depuis la limite sud-ouest du stationnement.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-08-411
SIGNALISATION – STATIONNEMENT INTERDIT SUR UNE PARTIE DE LA RUE PÉPIN

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'interdire le stationnement le jeudi de 7 heures à 18 heures du côté sud-est de la rue Pépin, du numéro 313 jusqu'à l'intersection de la rue Pagnol.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-08-412
SIGNALISATION – STATIONNEMENT INTERDIT AU PARC DES BERGES

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'interdire le stationnement, en tout temps, sur tout le chemin d'accès au parc des Berges depuis la fin de la rue Hubert-Aquin.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-08-413
SIGNALISATION – STATIONNEMENT INTERDIT SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD DES GRANDES-TOURELLES

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'interdire le stationnement sur une partie du boulevard des Grandes-Tourelles, du côté sud, face au 3655 et du côté nord, face au 3650, du début de la traverse piétonnière jusqu'à la courbe.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-08-414
MARQUAGE DE CHAUSSÉE – SUR L'AVENUE PROVENCHER

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De marquer la chaussée pour une piste cyclable et installer des bollards du côté sud-ouest de l'avenue Provencher depuis la montée Sanche jusqu'au boulevard du Curé-Boivin.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-415
AUTORISATION DE FERMETURE DE LA RUE CHAVIGNY – FÊTE
D’HALLOWEEN**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D’interdire la circulation automobile sur la rue Chavigny le 31 octobre 2021, de 16 h à 21 h, pour procéder au montage et au démontage des équipements d’animation dans le cadre de la fête d’Halloween qui se tiendra au Centre d’interprétation de la nature (CIN).

DE transmettre une lettre aux résidents de la rue Chavigny pour les aviser de cette fermeture.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-416
FAUCHAGE DE L’HERBE HAUTE – TERRAINS PRIVÉS VACANTS OU
CONSTRUITS**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D’autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service des travaux publics à procéder au fauchage de l’herbe haute sur les terrains privés vacants ou construits inscrits à la liste du 22 juillet 2021.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-417
FORFAIT D’ACTIVITÉS 2021-2022 À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET
D’INDUSTRIE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE – SIGNATURE D’UNE ENTENTE
DE PARTENARIAT**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D’autoriser le renouvellement du forfait d’activités à la Chambre de commerce et d’industrie Thérèse-De Blainville pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, au montant de 1 238,62 \$ toutes taxes incluses.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

D’imputer la dépense pour le coût d’achat des billets de divers événements au montant de 338 \$, plus les taxes applicables, au poste budgétaire 02-110-00-310.

D’imputer la dépense pour le coût d’achat des commandites au montant de 850 \$, non taxable, au poste budgétaire 02-110-00-312.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-08-418
DEMANDE DE DON – CENTRAIDE LAURENTIDES

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accorder un don corporatif de 200 \$ à Centraide Laurentides pour sa Campagne de souscription 2021.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-08-419
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de juin 2021 montrant un total mensuel de 12 104 444 \$ et un cumulatif annuel de 40 520 996 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-08-420
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT –
LES ALIMENTS O'SOLE MIO – 4600, RUE AMBROISE-LAFORTUNE –
ZONE I-1 480

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 14 juillet 2021 portant le numéro R-21-CU-4503 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis d'agrandissement du bâtiment industriel situé au 4600, rue Ambroise-Lafortune sur le lot 5 243 815 du cadastre du Québec dans la zone I-1 480 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture révisé le 4 juillet 2021 par Yvan Corriveau Architecte;
- plan d'architecture du 20 mai 2021 préparé par Yvan Corriveau Architecte;
- plan projet d'implantation du 22 mars 2021 préparé par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre;
- plan d'aménagement paysager révisé le 29 juin 2021 par NVira;
- simulations visuelles du 25 avril 2021 préparées par Yvan Corriveau Architecte.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt et à l'approbation d'un plan d'aménagement paysager par la division Environnement du Service des travaux publics et au dépôt d'une garantie financière de 25 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-421
REFUS D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT
PAYSAGER DU PROJET RÉSIDENTIEL CROISSANT CORNO –
ZONE R-1 233-2**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 14 juillet 2021 portant le numéro R-21-CU-4509 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de modification du plan d'aménagement paysager du projet résidentiel du croissant Corno situé dans la zone R-1 233-2 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-422
APPROBATION DE LA MODIFICATION DU CONCEPT D'AFFICHAGE –
DISTRICT 23 - PHASE I – 6455, RUE DORIS-LUSSIER – ZONE I-2 481**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 14 juillet 2021 portant le numéro R-21-CU-4494 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de modification du concept d'affichage pour le bâtiment industriel situé au 6455, rue Doris-Lussier dans la zone I-2 481 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- concept d'affichage du 22 juin 2021 préparé par District 23;
- lettre explicative du 22 juin 2021 préparée par District 23;
- concept d'affichage approuvé du 25 août 2020 préparé par Enseignes Barbo.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-423
APPROBATION D'UN CONCEPT D'AFFICHAGE – BÂTIMENT INDUSTRIEL
SITUÉ AUX 3591 À 3599, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE
I-1 448**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 14 juillet 2021 portant le numéro R-21-CU-4493 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation d'un concept architectural pour le bâtiment industriel situé aux 3591 à 3599, boulevard de la Grande-Allée dans la zone I-1 448 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- concept d'affichage du 28 mai 2021 préparé par JF Litho enseignes, affichage et impression;
- plan et simulation visuelle du 28 mai 2021 préparés par JF Litho enseignes, affichage et impression.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-08-424
APPROBATION D'UN CONCEPT D'AFFICHAGE – BÂTIMENT INDUSTRIEL SITUÉ AUX 600 À 636, BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN – ZONE I-1 129

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 14 juillet 2021 portant le numéro R-21-CU-4497 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation d'un concept architectural pour le bâtiment industriel situé aux 600 À 636, boulevard du Curé-Boivin dans la zone I-1 129 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- concept d'affichage du 3 septembre 2020 préparé par Complexe Le 600;
- plan et simulation de l'enseigne détachée électronique du reçue le 22 juin 2021, préparé par Liberté Vison;
- plan d'implantation de l'enseigne détachée électronique reçu le 22 juin 2021, préparé par Liberté Vision.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-08-425
APPROBATION D'UN CONCEPT D'AFFICHAGE – BÂTIMENT INDUSTRIEL SITUÉ AU 580, BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN – ZONE I-1 129

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 14 juillet 2021 portant le numéro R-21-CU-4496 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation d'un concept architectural pour le bâtiment industriel situé au 580, boulevard du Curé-Boivin dans la zone I-1 129 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- concept d'affichage du bâtiment du 29 juin 2021 préparé par Liberté Vision;
- concept d'affichage de l'enseigne détachée du 14 mai 2021 préparé par Liberté Vision.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-426
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNE – SIKA – 3825, RUE ALFRED-LALIBERTÉ – ZONE I-3 469**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 14 juillet 2021 portant le numéro R-21-CU-4495 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour l'entreprise SIKA située au 3825, rue Alfred-Laliberté dans la zone I-3 469 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plans et simulation de l'enseigne préparés le 5 juillet 2021 par Enseignes Pattison.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-427
RAPPORT D'EMBAUCHE DU MOIS DE JUILLET 2021**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception du dépôt par le directeur général par intérim du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-428
EMBAUCHE – TECHNICIENNE EN ÉVALUATION/TAXATION/ PERCEPTION
NIVEAU I AU SERVICE DES FINANCES**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'embaucher madame Amélie Bernier au poste de technicienne à l'évaluation / taxation / perception niveau I, syndiqué régulier à temps complet, au Service des finances à compter du 23 août 2021.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-08-429
EMBAUCHE – JOURNALIÈRE-CHAUFFEUR AU SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'embaucher madame Isabelle Riendeau au poste de journalière-chauffeur, syndiqué auxiliaire à temps complet, au Service des travaux publics à compter du 23 août 2021.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue par écrit relative aux affaires de la Ville prévues à l'ordre du jour de la séance n'a été reçue.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les élus par la suite prennent la parole à tour de rôle.

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault quitte la séance avant les communications des élus.

**RÉSOLUTION 2021-08-430
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE lever la séance à 21 h 2.

Adoptée